



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	06.22.81.23.25
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HJCG Ecureuil rouge et blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS REFUGES / GAEC D'EIBANS / CAF	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
22/07/21	Pré de Mme Carle	Refuge Ecrins	5		1	Technicien pour le réglage électroménager cuisine
22/07/21	Pré de Mme Carle	Refuge Glacier Blanc	7			
22/07/21	Pré de Mme Carle	Refuge Sélé	2			
22/07/21	Pré de Mme Carle	Refuge du Pelvoux	1	3	1	installation panneaux solaires (big bag panneaux / batteries / matériel électrique)
22/07/21	Parking d'entre les aigues	Refuge des Bans	4+1			1 rotation GAEC

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU CHEF DE SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 421 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 19/07 / 2021

Le Directeur,

Directeur adjoint,
Thierry DURAND